

« Cantat a payé, il a le droit de vivre sa vie » mais pas Le Pen, qui a payé aussi... Etrange !

écrit par Christine Tasin | 16 mars 2018



Pourquoi donc le Ministre de la culture se croit-elle obligé de défendre Cantat, l'assassin de Marie Trintignant ? Sifflé, fustigé, critiqué, le chanteur de Noir Désir pleure. Ses ex-fans n'ont pas oublié, n'ont pas pardonné à leur idole d'être un camé violent capable de frapper à mort une femme.

Il est des choses qu'on pardonne difficilement, c'est ainsi. Et comme Cantat traîne à ses basques quelques autres affaires peu reluisantes, il a non seulement perdu de son aura, mais on lui dit clairement qu'il devrait éviter de se faire voir, éviter de se faire applaudir. Normal. Accueilli à Grenoble aux cris de « Assassin », il aurait même annulé les festivals prévus cette année :

Il ne peut pas prétendre vivre la même vie qu'avant, même s'il a « payé » avec quelques années de prison.

Les enfants de Marie Trintignant ont eu leur vie bouleversée, changée... Sans parler de celle qui n'est plus.

Alors si Cantat doit se reconverter en agriculteur, plombier, secrétaire... et cesser d'imposer sa vue honnie à tous, ce n'est que justice.

D'autant que, le deux poids-deux mesures ça va bien, hein !

L'exemple le plus clair est celui de Jean-Marie Le Pen. Il n'a jamais tué qui que ce soit, il a seulement été condamné à de lourdes amendes pour des paroles, le plus souvent de l'humour, de mauvais jeux de mots... et depuis des lustres on ne cesse de les lui rappeler, d'en faire même le procès à sa fille qui n'y peut mais...

Avez-vous entendu Nyssen, Macron et autres politicards s'élever contre la diabolisation, dire que Jean-Marie, à chaque fois qu'il a été condamné, a payé ?